

Ish Sookun :

« Notre police arrête... puis réfléchit »

Seuls les êtres d'exception peuvent passer dix jours en prison et en ressortir intacts. Ish Sookun est un jeune homme au mental d'acier. Si cette pénible aventure aurait brisé la majorité de nos citoyens, elle l'a, au contraire, fortifié dans son combat contre « un système arbitraire qui arrête avant et réfléchit après ». Lindley Couronne a rencontré Ish Sookun et deux heures durant, la conversation s'est orientée inévitablement vers la manière de faire de la police mauricienne.

> Ish Sookun, vous êtes un brillant informaticien, membre de l'ICT Advisory Council. Quelle a été votre réaction quand la police vous a embarqué dans cette fable ?

Quand la police vient m'arrêter le 23 janvier, bien évidemment, je tombe des nues. J'avais passé une journée avec ma fiancée et peu après mon retour à la maison, des voitures de la police se sont arrêtées devant mon domicile et les policiers m'ont arrêté. Cela en ne me montrant aucun mandat d'arrêt (warrant) et en m'interdisant de téléphoner à mon avocat. Et pire : sans me dire sous quelle charge cette interpellation avait lieu. Les agents saisissent mes ordinateurs. Si je suis vraiment ce dangereux terroriste qu'ils soupçonnaient, j'aurais bien évidemment pu utiliser de subterfuges pour arriver à mes fins ('mischief'). Avais-je à leur apprendre leur métier à ces enquêteurs.

> Admettons pour les besoins de notre hypothèse, que vous soyez un dangereux terroriste, la police ne doit-elle pas se montrer vigilante, car il y va de la sécurité du pays ? Que lui reprochez-vous ?

Je reproche à la police de ne pas faire son travail de manière professionnelle. Avant de m'arrêter, les policiers auraient dû tout connaître de moi, de ma profession, de mon histoire personnelle, de mon profil. Or, de toute évidence, ils semblaient procéder à l'aveuglette, ne géraient pas l'information et ne semblaient pas avoir de plan B ou de plan C. Je conçois qu'on puisse me soupçonner, ou tout autre citoyen, mais seulement après une enquête sérieuse, méthodique et rigoureuse. Je conçois aussi qu'on puisse se rendre compte qu'on ait fait une erreur et, dans ce cas, faire marche arrière, s'excuser auprès du citoyen et reprendre l'enquête à zéro.

> Quelle est votre hypothèse Ish Sookun ? Pourquoi la police vous aurait-elle arrêté ?

J'ai réfléchi à cette question sous tous les angles. Il y a une seule hypothèse crédible. Un langage de vipère (bien que je ne me connaisse pas d'ennemis, on ne sait jamais avec les êtres humains), un 'bright guy' ait décidé de faire une allégation malicieuse contre ma personne... vraisemblablement de manière anonyme. Pourquoi pas le présumé terroriste lui-même qui est le client du cybercafé de Curepipe qui ne m'appartient plus dans les faits ? Mais bon, pour ceux qui me connaissent, si vraiment je voulais envoyer un mail d'insultes au



Ish soohun et ses parents

« Comment expliquer que ceux qui sont venus m'arrêter semblaient 'unsure of themselves' ? Est-ce ainsi que travaille la police de mon pays ? Moi, je n'ai pas eu peur une seule seconde. Je ne le dis pas par bravade, mais pourquoi aurais-je eu peur quand je n'ai rien fait ? »

Premier ministre, personne, je dis bien personne, dans ce pays n'aurait pu me retracer.

> Dans le cadre de mon travail de défenseur des droits humains, je suis arrivé à l'effarante conclusion (eu égard à une série de cas sur lesquels j'ai travaillé), que bien souvent la police mauricienne (il y a des exceptions bien évidem-

ment) ne semble pas dans une dynamique de recherche de la vérité. Par conséquent, il y a de monstrueuses injustices découlant du système des charges provisoires. Pensez-vous qu'un trop grand pouvoir est accordé à une police manifestement pas assez professionnelle ?

Je n'ai pas votre expérience, mais je peux vous dire que 'I learnt it the hard way'. J'ai appris à mes dépens que notre police arrête et réfléchit après. Sinon comment expliquer qu'à l'heure où je vous parle, ils ne m'aient pas encore posé de questions ? À l'heure où je vous parle, on ne m'a pas encore dit sous quelles charges j'ai été arrêté. J'ai perdu dix jours de ma vie enfermé alors que j'avais tant de choses à faire. Comment expliquer que ceux qui sont venus m'arrêter semblaient 'unsure of themselves' ? Est-ce ainsi que travaille la police de mon pays ? Moi, je n'ai pas eu peur une seule seconde. Je ne le dis pas par bravade, mais pourquoi aurais-je eu peur quand je n'ai rien fait ? Toute cette mascarade va surtout montrer les manquements, les carences de notre police nationale. Arrêter un citoyen sous la Prevention of Terrorism Act (PoTA) et l'étiqueter 'terroriste' est une affaire sérieuse. Nous ne sommes pas dans une cour de récréation, car il y va de l'honneur des citoyens de ce pays, de leur intégrité morale. Nul n'est au-dessus de la loi, mais je souhaite, que ce soit pour moi ou pour n'importe quel citoyen de Maurice, lorsque la police vient frapper à nos

portes, qu'elle ait fait son 'homework' au préalable, qu'elle ait réfléchi, pesé le pour et le contre de son action, qu'elle ait vraiment un 'reasonable suspicion' au lieu de jouer à Lucky Luke qui arrête plus vite que son ombre, avant même de réunir des éléments de preuves qui tiennent la route... Parce que ce système arbitraire a brisé et continu de briser des dizaines d'innocents qui n'ont pas eu ma force morale.

> Je vous sens en colère, Ish Sookun...

Je le suis parce que je suis quelqu'un qui a dû batailler dans cette vie pour avancer. Je n'admets pas qu'on veuille, avec une si insoutenable légèreté, briser ma vie. Je n'ai pas peur de ce qui va arriver parce que j'ai confiance dans le Directeur des poursuites publiques et dans la justice de mon pays.

Je le sais : la police a un métier extrêmement difficile et subit toutes sortes de pressions de toutes parts. Je sais : la sécurité d'un pays est quelque chose d'essentielle pour une démocratie comme la nôtre. Mais cela n'est pas une excuse pour arrêter les gens à tort et à travers. Notre police arrête avant et réfléchit après. Il faut que cela cesse. En 2016, un État moderne, digne de ce nom doit avoir confiance en sa police. Ce n'est pas de cette manière qu'elle saura l'acquiescer.

CARGO HANDLING CORPORATION LTD

NOTICE OF ELECTION OF THREE REPRESENTATIVES OF EMPLOYEES OF THE CARGO HANDLING CORPORATION LTD TO SIT ON THE BOARD OF DIRECTORS

Notice is hereby given to all employees of the Cargo Handling Corporation Ltd. that the election of three representatives of employees of the said Company to sit on the Board of Directors (comprising two representatives from the category of manual workers and one representative from the category of non-manual workers) will be conducted by the Office of the Electoral Commissioner on Thursday the twenty fourth (24th) day of March, 2016; and that the Returning Officer will receive notices of candidature for the said election on Thursday the third (3rd) day of March, 2016 between the hours of 9.30 a.m. and 12.30 p.m. at the Headquarters of the Cargo Handling Corporation Ltd., 1st Floor, CHCL Building, Mer Rouge, Port Louis.

Each candidate will be allotted a symbol of identification and will be invited to make his choice from an official list of symbols obtainable from the Returning Officer or to submit a line drawing of the symbol of his choice in black colour on a white background, acceptable to the Electoral Commissioner. The symbol shall fit within a space of 20x15 mm. Candidates from the category of manual workers wishing to constitute a group and hence be allotted the same symbol of identification are requested to sign a "Collective letter" to that effect and to produce it to the Returning Officer when tendering their notices of candidature on 3 March, 2016.

Forms of notices of candidature as well as "Collective letters" may be obtained from the Office of the Administrative Manager, CHCL Building, at the abovementioned address during normal office hours.

Every notice of candidature shall specify the name and post of the candidate and also be accompanied by a certificate delivered by the Personnel Manager of the Company to the effect that the candidate is a manual or non-manual employee of the Company.

Every notice of candidature must be delivered to the Returning Officer at the CHCL Building, Mer Rouge, Port Louis, between the said hours of 9.30 a.m. and 12.30 p.m. on 3 March, 2016.

Notices of candidature received by post, fax, email or otherwise will not be considered.

M. I. ABDOL RAHMAN
Electoral Commissioner

18 February, 2016.

DISCLAIMER

Les informations contenues dans ces deux pages n'engagent que l'association DIS-MOI (Droits Humains Océan Indien) et les intervenants. La reproduction, la diffusion et/ou la distribution de ces informations ne sont pas autorisées sans la permission de DIS-MOI.



DIS-MOI (Droits Humains-Océan Indien) est une organisation non gouvernementale qui aide à promouvoir la culture des droits humains dans la région du Sud-Ouest de l'Océan Indien, notamment les Seychelles, Maurice, Rodrigues, Madagascar et les Comores. Fondée en 2012, l'organisation milite pour la défense et l'enseignement des droits humains.

DIS-MOI, 11 BROAD AVENUE, BELLE-ROSE, QUATRE-BORNES - TEL : 5 440 45 01
INFO@DISMOI.ORG - HTTP://WWW.DISMOI.ORG

Assemblée générale spéciale

Une Assemblée générale spéciale de DIS-MOI (Droits Humains Océan Indien) aura lieu le samedi 20 février au St Andrews College de 10 heures à midi. Pour plus d'informations veuillez nous contacter sur le 466 56 73 ou par mail sur info@dismo.org.